



Chambre des communes
CANADA

**Comité permanent des ressources humaines, du
développement social et de la condition des
personnes handicapées**

HUMA • NUMÉRO 035 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 9 novembre 2006

—
Président

M. Dean Allison

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le jeudi 9 novembre 2006

• (0830)

[Traduction]

Le président (M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC)): Aux termes du paragraphe 108(2) du Règlement, nous allons commencer notre étude de l'employabilité au Canada.

Je tiens à remercier tous les témoins d'être parmi nous aujourd'hui et d'avoir pris le temps, malgré leur horaire chargé, pour nous aider à étudier une question qui nous semble importante. Chose certaine, nous comprenons qu'ici, en Alberta, il s'agit d'une question fort difficile également en raison de la pénurie de compétences, de main-d'oeuvre, etc.

Quelques mots sur le déroulement de la séance. Nous allons commencer par des interventions de sept minutes, puis nous aurons une première série de questions et réponses limitées à sept minutes, puis une deuxième série où la limite sera de cinq minutes.

Nous allons entendre d'abord M. Crowther, qui aura sept minutes. Une ou deux minutes avant la fin, je vous ferai signe, si vous voulez savoir combien de temps il vous reste. Merci beaucoup.

M. Kirk Crowther (directeur, Représentation et leadership, Canadian Down Syndrome Society): Merci.

En fait, je vais céder la parole à M. Dale Froese, qui interviendra au nom de la Société canadienne du syndrome de Down.

M. Dale Froese (membre du comité VATTA, Canadian Down Syndrome Society): Bonjour. Je m'appelle Dale Froese, et je viens de Kelowna, en Colombie-Britannique. J'ai demandé, comme auto-intervenant, à prendre la parole au nom de la Société. C'est à la fois un honneur et une responsabilité. Merci.

J'appartiens à un groupe de promotion, VATTA, ou Voices at the Table Advocacy. Ce comité compte 12 membres des quatre coins du Canada, et nous sommes tous des adultes trisomiques. Avec la Société canadienne du syndrome de Down, la SCSD, nous sommes profondément convaincus de notre mission, qui est de favoriser des débouchés réalistes pour tous les Canadiens trisomiques. Nous sommes le porte-parole des adultes trisomiques et nous sommes la plus haute autorité à la SCSD. C'est bien cela: la plus haute autorité.

Je vais parler des problèmes d'employabilité au Canada des personnes ayant des déficiences sur le plan du développement. Le comité VATTA a défini l'emploi comme un domaine d'importance cruciale pour les Canadiens trisomiques. Avoir un emploi, c'est une question de citoyenneté, de qualité de vie et de dignité personnelle.

Comme vous, si on me demandait où je travaille, je serais gêné et je me sentirais mal à l'aise de dire que je n'ai pas d'emploi. Pour tous, il est important d'avoir l'impression de faire quelque chose pour la société canadienne. Pour la plupart des gens, cette contribution prend la forme d'un emploi. Les recherches ont montré que les défenseurs

de notre cause et les employeurs n'ont pas bien réussi par le passé à nous trouver des emplois durables.

On pense souvent que les personnes handicapées ne peuvent pas ou ne veulent pas travailler. Quand nous cherchons des débouchés, tous doivent participer à la solution pour créer des possibilités nouvelles et des mesures de soutien. Cela se passe chez tout bon employeur. Pourquoi serions-nous différents, lorsqu'il s'agit d'engager des gens qui ne répondent pas aux critères habituels?

Le marketing fondé sur les relations est une idée très intéressante. Il s'agit de bâtir des relations qui reposent sur la collaboration et le partenariat avec des employeurs, ce qui permet de bâtir la confiance et d'obtenir des avantages et aide les employeurs à accepter d'engager des personnes handicapées et à créer un cadre de travail accueillant pour tous. Ce genre de relation entre employeur et employés favorise un bon maintien en poste et suscite chez les employeurs la volonté d'envisager un milieu de travail où tous peuvent avoir leur place.

Je travaille chez un fleuriste depuis plus de neuf ans. Mon employeur en sait plus long sur les personnes trisomiques. Si des partenariats étaient créés pour lever les obstacles, les emplois offerts seraient plus variés, les heures de travail plus nombreuses et les résultats sur le plan de l'emploi seraient meilleurs. L'Alberta Premier's Council on the Status of Persons With Disabilities a parlé d'une étude réalisée par une chambre de commerce qui a révélé que le taux de roulement chez les travailleurs handicapés est de 80 p. 100 inférieur. Songez aux économies que réaliseraient les organismes gouvernementaux sur le long terme.

Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle actif en créant et en favorisant ce type de relation au moyen de mesures incitatives offertes aux entreprises et aux employeurs, par exemple, en fournissant le perfectionnement, la formation, l'éducation et l'adaptation des lieux de travail. Nous souhaiterions des partenariats nouveaux et innovateurs entre le gouvernement et les employeurs du secteur privé pour déceler les obstacles et ainsi augmenter le taux d'emploi des Canadiens appartenant à des groupes différents; des partenariats avec les défenseurs de notre cause, qui souhaiteraient participer à l'élaboration des stratégies et des plans d'action; des plans qui permettent d'acquérir les compétences propres à un marketing fondé sur les relations.

En affaires, la raison d'engager des personnes différentes est de reconnaître les personnes pour ce qu'elles sont, avec leurs talents et leurs compétences, d'exploiter ces aptitudes et ces talents et de trouver un emploi qui leur correspond bien. Les avantages, pour les entreprises et, plus important encore, pour les personnes ayant des déficiences sur le plan du développement, comprennent une relation d'emploi stable qui ouvre de nouvelles possibilités. Une étude américaine a montré qu'environ 75 p. 100 des répondants avaient eu un contact direct avec des personnes handicapées dans un cadre commercial et que 92 p. 100 des clients avaient une attitude plus favorable envers les entreprises qui engageaient des personnes différentes de la norme.

Les travailleurs handicapés sont souvent plus conscients que les autres, et non pas moins, des questions de sécurité en milieu de travail, ce qui fait baisser le coût des assurances.

• (0835)

Les personnes handicapées ont fait les études pertinentes pour occuper honorablement un emploi. Ressources humaines et Développement social Canada dit que la proportion des Canadiens adultes handicapés qui ont fait des études postsecondaires est des deux tiers de celle des adultes trisomiques. En 1990, une étude de différentes sociétés commerciales a révélé que 94 p. 100 des employés ayant un handicap ont un rendement au travail égal ou supérieur à la moyenne.

En novembre 2006, le gouvernement de l'Alberta a déclaré qu'il était aux prises avec une grave crise de main-d'oeuvre.

Le comité Voices at the Table Advocacy a attiré l'attention sur l'injustice sociale de règles sur le salaire minimum qui prévoient des exceptions pour les personnes handicapées. Si je reçois moins que le salaire minimum, je me trouve défavorisé par rapport à quelqu'un d'autre qui fait le même travail que moi.

C'est seulement en mobilisant les intervenants et les défenseurs de notre cause qu'on peut faire comprendre la contribution que les Canadiens handicapés peuvent apporter en milieu de travail. L'établissement de nouvelles relations entre nos défenseurs, les organismes de services, les gouvernements fédéral et provinciaux, les employeurs et les gens en général facilitera le changement et fera apparaître des possibilités.

Pour exploiter le pouvoir de la diversité, nous devons maximiser la capacité de tous, et la valeur que tous peuvent apporter. Les avantages sont doubles. Les employeurs gardent un personnel compétent et dévoué et ils ont accès à des travailleurs à long terme pour renforcer la culture du milieu de travail. Les personnes handicapées acquièrent de la confiance et des compétences, établissent des contacts précieux en milieu de travail et parviennent à subvenir à leurs propres besoins et à vivre de façon autonome.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Froese.

Nous allons passer à Mme Cohen, qui aura sept minutes.

Avant que vous ne commenciez, je signale qu'il y a un service d'interprétation. Certains députés pourraient poser des questions en français. Vous pouvez en prendre note. Vous n'avez pas besoin de l'interprétation maintenant, mais vous pourriez en avoir besoin quand nous passerons aux questions.

Madame Cohen, je vous en prie.

Mme Jodi Cohen (présidente et directrice générale, Secteur Alberta, Association canadienne pour la santé mentale): Merci.

Bonjour. Au nom de l'Association canadienne pour la santé mentale, je vous remercie de cette occasion de vous adresser la parole. Je m'appelle Jodi Cohen, et je suis présidente du Secteur Alberta de l'ACSM.

La sécurité du revenu est l'un des déterminants de la santé les plus importants. L'accès à un travail intéressant et rémunéré est pour tous un droit fondamental. Ceux qui ont une maladie mentale grave devraient jouir de l'égalité d'accès aux éléments fondamentaux de la citoyenneté, c'est-à-dire le logement, l'éducation, le revenu et le travail. Bref, chacun a le droit d'occuper un emploi sur le marché principal de l'emploi au lieu d'être étiqueté comme client d'un programme de formation ou d'un atelier protégé.

De toutes les personnes handicapées, celles qui ont une maladie mentale grave sont les plus exposées à la stigmatisation au travail et elles butent aussi sur les plus gros obstacles sur le marché de l'emploi. De nombreux écueils jalonnent le chemin de l'emploi des adultes et des jeunes qui ont une déficience psychique: lacunes dans les antécédents professionnels, expérience d'emploi limitée, manque de confiance, peur et anxiété, discrimination et résistance en milieu de travail, stigmatisation sociale et rigidité des programmes de prestations et de soutien du revenu.

Le taux de chômage des personnes ayant une maladie mentale grave reflète ces obstacles, car il varie entre 70 et 90 p. 100 selon la gravité de la déficience. Ces données sont d'autant plus troublantes qu'on admet maintenant qu'un travail productif favorise la santé mentale et contribue à une vie enrichissante et épanouissante dans la collectivité.

Les recherches réalisées depuis une dizaine d'années ont commencé à modifier la croyance bien enracinée voulant que les personnes atteintes d'une maladie mentale sont inaptes au travail ou peuvent au mieux occuper des postes de premier échelon, peu rémunérés. Beaucoup de professionnels de la santé mentale ont toujours considéré l'emploi comme un élément de stress qui risque d'entraîner une rechute chez le malade mental. D'aucuns considéraient le travail comme une expérience thérapeutique ou, pis encore, estimaient que cette population ne pouvait pas travailler.

Par conséquent, l'approche classique de l'emploi pour les personnes atteintes d'une maladie mentale grave consistait à créer un cadre distinct, isolé, réservé aux personnes handicapées, comme des ateliers protégés. Elles y faisaient souvent un travail répétitif offrant peu d'occasions d'avancement, un faible niveau de satisfaction, peu de choix d'emploi et une rémunération inférieure au salaire minimum. Ce genre de travail contribuait à les isoler de la société au lieu de favoriser l'intégration sociale et le plein exercice de la citoyenneté.

Nos initiatives de recherche nationales nous ont appris que les personnes atteintes de troubles mentaux graves et persistants peuvent occuper des emplois où ils assument des responsabilités importantes et apporter une contribution appréciable au travail et dans leur vie personnelle et sociale malgré leur diagnostic ou la gravité de leur maladie.

Une même conclusion cruciale ressort constamment: il est inefficace de tirer les personnes ayant une maladie mentale grave d'un contexte de chômage chronique et d'instabilité pour leur donner directement un emploi où elles doivent affronter une concurrence. Celles qui ont réussi à trouver un emploi satisfaisant sont celles qu'on a aidées à percevoir leur entrée ou leur retour sur le marché du travail comme un objectif à long terme et non comme une démarche en une seule étape.

Des recherches ont prouvé qu'il est possible d'associer de façons diverses de nombreuses stratégies d'emploi pour aider une personne à établir des liens et à acquérir compétences, confiance et résilience, ce qui mène vers l'objectif ultime d'un véritable emploi. Ceux qui réussissent le mieux à trouver et à garder un emploi sont ceux qui continuent de recevoir un soutien structuré, comme celui de professionnels de la santé mentale, de conseillers en réadaptation professionnelle et de thérapeutes, et moins structuré, comme celui d'amis, de parents, de groupes de pairs ou d'entraide, soit directement en milieu de travail, soit à l'extérieur.

À la lumière de ces constatations, les professionnels de la santé mentale ont commencé à modifier leur compréhension du rôle que l'emploi peut jouer dans le rétablissement des personnes atteintes de maladies mentales graves. De plus en plus, on voit l'emploi comme une façon importante pour les patients de se réapproprier leur rôle social et les compétences nécessaires à leur autonomie pour pouvoir prendre les grandes décisions qui les concernent.

Depuis 2000, par la création et la mise en oeuvre de stratégies de soutien de l'emploi, le programme Au travail! de l'ACSM aide les personnes atteintes d'une maladie mentale grave à retrouver le chemin d'un véritable emploi. Les personnes ayant une déficience psychique reçoivent un soutien sur des plans divers: acquisition de compétences, complément d'études, choix de carrière, rédaction de curriculum vitae, recherche d'emploi et maintien en poste.

Ce programme est considéré comme une réussite dans sept collectivités au Canada et a pu poursuivre ses activités grâce au soutien annuel du Fonds d'intégration du gouvernement fédéral, fonds conçu pour appuyer les organismes qui aident les personnes handicapées à trouver et à garder un emploi intéressant.

Au fil des ans, le programme Au travail! a fait la preuve de son efficacité générale auprès des personnes atteintes d'une maladie mentale grave.

● (0840)

L'ACSM est très fière du travail effectué dans ce domaine et se réjouit à l'idée de pouvoir aider encore bien d'autres personnes atteintes d'une maladie mentale grave qui souhaitent trouver un emploi sur le marché principal de l'emploi dans leur milieu. Grâce à ce programme et au financement reçu du Fonds d'intégration, nous pouvons jouer un rôle décisif.

Je dirai pour conclure que l'Association canadienne pour la santé mentale défend ardemment le droit des personnes atteintes de maladie mentale d'être des citoyens à part entière dans leur milieu, y compris leur droit au travail. Les personnes handicapées, en particulier celles qui ont une maladie mentale grave et persistante, ont plus de difficultés à surmonter que les autres. Une personne atteinte de maladie mentale peut travailler, mais il est possible qu'elle en soit empêchée par des préjugés ou l'absence de mesures d'adaptation en milieu de travail. L'ACSM est heureuse de venir en aide à ces personnes au moyen de programmes comme Au travail!, et elle croit que le Canada a profité de ces efforts à bien des égards.

Fondamentalement, si le Canada souhaite que tous les Canadiens mènent une vie enrichissante dans leur milieu, il faut s'intéresser de plus près aux difficultés en matière d'emploi des personnes atteintes d'une maladie mentale. L'ACSM exhorte le gouvernement fédéral à donner plus d'ampleur à ses programmes qui aident les organisations à offrir les ressources nécessaires à une intégration réussie au niveau de l'emploi.

Merci de nous avoir permis de prendre la parole.

● (0845)

Le président: Merci d'avoir bien voulu comparaître ce matin.

Nous passons au prochain groupe.

Mesdames Young et Huston, laquelle de vous deux prendra la parole?

Mme Denise Young (directrice, Développement communautaire, Disability Action Hall): Toutes les deux.

Le président: Je présume donc que vous voulez 14 minutes.

Mme Denise Young: Bien sûr.

Le président: Non, ce sera sept minutes.

Mme Denise Young: Nous ne savons même pas combien de temps il nous faudra.

Je m'appelle Denise Young, et je vous présente Colleen Huston. Nous travaillons avec le Disability Action Hall, qui regroupe des personnes atteintes de troubles du développement et leurs amis, qui travaillent ensemble sur les problèmes des personnes handicapées.

Je tiens à dire que la démarche du comité est plutôt rigide et rapide pour un grand nombre de personnes avec qui nous travaillons. Nous avons surmonté cette difficulté en discutant avec elles et en recueillant des citations qui décrivent leur expérience au travail. Nous avons structuré assez librement leurs propos autour de différentes rubriques. Je vais présenter les sujets abordés, et Colleen va lire les propos qu'elles tiennent au sujet de leur expérience.

Nous avons commencé par parler d'emploi, et de la difficulté de trouver des postes. Elles avaient des choses à dire.

D'abord, elles nous ont dit que les gouvernements devaient adopter des programmes de collaboration avec les entreprises et les employeurs pour rendre les milieux de travail plus accessibles et plus sûrs pour les personnes handicapées en sensibilisant les propriétaires et les gestionnaires d'entreprise.

Mme Colleen Huston (coordonnatrice, Disability Action Hall): Voici les citations:

Nous avons besoin de patrons compréhensifs, qui prennent le temps de nous former.

Je trouve les demandes d'emploi et les cv trop difficiles à préparer. J'ai besoin d'aide pour y arriver. Je n'aime pas aller les présenter seul.

Il me faut un employeur qui comprend que, lorsque je suis malade et dois aller à l'hôpital, je peux reprendre le travail lorsque je me sens mieux.

Parfois, mes collègues de travail pensent que j'essaie de les intimider si je me tiens trop près d'eux, étant donné que je suis très forte taille.

Mme Denise Young: Deuxièmement, il nous faut de solides dispositions sur l'équité en matière d'emploi pour que ces gens puissent occuper un emploi pendant plus de trois mois. Beaucoup sont capables de trouver un emploi. Il y a beaucoup de débouchés sur le marché de Calgary. Mais ils ont du mal à garder les emplois.

Il nous faut de meilleures politiques et de meilleurs moyens de les appliquer pour que les employeurs soient tenus de s'adapter aux travailleurs handicapés en leur offrant une formation plus longue et intensive.

Mme Colleen Huston: Voici ce qu'ils nous ont dit:

Lorsque je demande un nouvel emploi, je ne sais pas si je dois dire que j'ai un handicap. Je me suis encore fait congédier parce que je n'arrive pas à apprendre le travail. Quand je ne dis rien, je me fais quand même congédier parce que je ne suis pas assez rapide.

Il me faut plus de temps qu'à une personne ordinaire pour apprendre un nouveau travail, mais les employeurs me congédient avant la fin des trois mois. Il faut plus de formation pour les personnes handicapées. Il faut plus formation pour les personnes handicapées, surtout quand elles ont plus de 30 ans.

Je ne peux pas travailler aussi vite que d'autres, et je suis pénalisé à cause de mon handicap, parce que j'obtiens moins d'heures.

Les organismes devraient nous aider à obtenir le travail qui nous intéresse au lieu de se débarrasser de nous en nous envoyant dans un atelier protégé.

Mme Denise Young: Ces gens doivent aussi gagner de quoi vivre. Je suis sûre que vous avez entendu parler des exceptions au salaire minimum qui sont autorisées en Alberta et permettent aux employeurs de verser moins que le salaire minimum aux personnes handicapées. Dans une ville comme la nôtre, où la vie coûte très cher, même le salaire minimum ne suffit pas pour satisfaire les besoins et mener une vie convenable, échapper à la pauvreté.

Mme Colleen Huston: Voici leurs propos:

La paie doit être équitable. Quand le salaire est inférieur à 10 \$, c'est une question de droit fondamental d'avoir un salaire qui permet de vivre.

J'ai occupé trois emplois à temps partiel pour pouvoir joindre les deux bouts.

Il n'y a pas assez de motivation pour rester en bonne santé et prendre un temps d'arrêt pour se reposer. Nous ne gagnons pas assez d'argent à cause de la restriction de 400 \$.

Il s'agit de la restriction sur le revenu assuré pour les personnes gravement handicapées.

Si je prends un congé pour me reposer, je n'arrive pas à payer toutes mes factures. L'autorisation des exceptions au salaire minimum, en Alberta, est une violation des droits de la personne.

Mon agence m'a dit qu'on me paierait 7 \$ l'heure pour travailler dans un atelier protégé, mais je n'ai toujours rien reçu.

Il est agréable d'avoir une promotion.

Mme Denise Young: Voici un problème énorme pour nos gens. Bien des règles, dans les lois et règlements sur l'emploi, ne sont pas dans une langue facile à comprendre. Les gens ne savent donc pas quelles sont les règles qui régissent le milieu de travail.

● (0850)

Mme Colleen Huston: Ils ont dit:

Je ne sais pas à qui m'adresser si mon patron est injuste envers moi.

Je ne sais pas qui est mon représentant syndical ni comment il peut m'aider. Je ne connais pas toutes les règles qu'on peut imposer si les gens sont injustes.

Je travaille avec un patron qui était toujours sur le dos d'un de mes collègues. Je ne l'ai pas dénoncé, mais j'ai demandé à être muté dans une autre équipe.

Mme Denise Young: Nous avons besoin de normes et de lois du travail pour nous protéger contre le harcèlement et l'intimidation en milieu de travail.

Mme Colleen Huston: Ils ont dit:

L'intimidation au travail est un vrai problème. Une fois, un compagnon de travail m'a enfermé dans le congélateur pendant cinq minutes. Une autre fois, il m'a laissé dehors sous la pluie verglaçante. C'était pénible. Je voulais simplement démissionner.

Si je reçois le même salaire que mon camarade, pourquoi est-ce que je travaille plus que lui? Pourquoi est-ce qu'il dort et fait ses devoirs au travail?

Mme Denise Young: Il nous faut des moyens de transport peu coûteux et accessibles pour aller au travail et en revenir.

Mme Colleen Huston: Ils ont dit:

Le transport assisté Access Calgary n'est pas fiable. Il est difficile de réserver une place.

J'ai déjà perdu mon travail parce que je suis arrivé en retard.

Il nous faut un laissez-passer d'autobus bon marché. Notre ville dit que ce laissez-passer ne doit être offert qu'aux personnes qui gagnent moins de 15 000 \$ par année, mais je n'y ai pas droit. Je vis sous le seuil de la pauvreté, mais je ne peux pas obtenir de laissez-passer.

Mme Denise Young: Les programmes de la province ne nous aident pas assez à répondre à nos besoins en services médicaux et en logement. Il nous faut des politiques pour nous protéger et maintenir notre état de santé pour que nous gardions un emploi.

Mme Colleen Huston: Ils ont dit:

J'ai dû quitter mon emploi parce que mon patron ne voulait pas adapter la salle de toilette pour les fauteuils roulants.

J'ai besoin d'un fauteuil électrique pour me déplacer au travail.

Les prestations versées par le gouvernement sont insuffisantes. Je voudrais qu'il y ait des prestations pour les services de santé au travail. Certains d'entre nous n'ont pas d'avantages sociaux au travail ni d'aide du gouvernement. Si nous tombons malades, nous n'avons aucun recours.

Nous n'avons pas les moyens d'absorber une autre hausse de loyer. Il est difficile de travailler quand on ne sait pas où on va pouvoir habiter.

Mme Denise Young: Beaucoup de nos problèmes sont de ressort provincial, mais il est certain que le gouvernement fédéral peut jouer un rôle à certains égards. D'abord, il peut indiquer la voie en travaillant avec tous les ordres de gouvernement. Voici un exemple. L'Irlande a vraiment innové en proposant un complément salarial pour les travailleurs dont le rendement est légèrement inférieur à celui de leurs camarades de travail. Il existe des programmes intéressants nous aimerions bien qu'ils soient étudiés.

Voyez les compressions qui se font. Lorsque le gouvernement accorde des prestations, elles sont récupérées au niveau provincial. C'est un véritable obstacle.

Merci beaucoup d'avoir écouté notre témoignage.

Le président: Merci à vous deux de ce témoignage.

Nous allons passer à Mmes Johnson et Willocks.

Mme Ramona Johnston (directrice, Collectivités Dynamiques - Calgary): Merci.

Bonjour. Collectivités dynamiques Calgary réunit des personnes préoccupées par la pauvreté et ses effets. Ce groupe travaille au niveau des politiques et vise à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies à long terme pour aborder les causes profondes de la pauvreté dans nos collectivités. Parmi nos partenaires, nous retrouvons des habitants à faible revenu de Calgary et des représentants du gouvernement, du milieu des affaires, des syndicats, des collectivités, des organismes sans but lucratif, des milieux de la santé et de l'éducation et de la population en général. Nous faisons partie d'un réseau national de 16 collectivités dynamiques des quatre coins du Canada. Nous vous remercions de nous permettre de présenter notre témoignage sur les questions d'employabilité.

Nous croyons que, lorsque les gens vivent dans un état constant de difficultés financières, c'est l'ensemble de la collectivité qui doit assumer des coûts supplémentaires: soins de santé, éducation, services sociaux et justice pénale. En outre, l'économie locale subit un impact négatif causé par la réduction des dépenses en matière de produits et services. Si la pauvreté recule à Calgary, il y aura amélioration de la qualité de vie pour nous tous, et notre ville sera une destination encore plus intéressante pour les investissements.

L'économie de Calgary est prospère, mais nous savons que tous ne profitent pas de cette prospérité. Bien des personnes et des familles perdent du terrain à cause de la hausse du coût de la vie et du manque de logements abordables. En 2004, plus de 13 p. 100 des habitants de Calgary, soit 127 000 personnes, vivaient sous le seuil de faible revenu. Pis encore, près de 90 p. 100 de ces personnes à faible revenu ne recevaient aucun soutien du revenu des pouvoirs provinciaux ou fédéraux. Pendant les six premiers mois de l'année en cours, plus de 67 000 habitants de Calgary qui travaillaient gagnaient moins de 10 \$ l'heure, ce qui ne permet même pas à une personne sans personnes à charge qui travaille à temps plein d'atteindre le seuil de faible revenu. Il y a donc toujours près de 14 p. 100 des habitants de Calgary dont le salaire n'est pas suffisant pour sortir de la pauvreté.

Comme le problème de la pauvreté subsiste à Calgary, nous allons simplement rappeler quelques recommandations de notre mémoire de septembre.

D'un bout à l'autre du Canada, les salaires minimums réels fondent depuis des dizaines d'années, et bien des travailleurs à faible revenu n'arrivent plus à subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille. Nous appuyons sans réserve le principe qui est à la base du récent rapport Arthurs sur les normes fédérales du travail, voulant qu'aucun travailleur ne touche un salaire qui est insuffisant pour vivre. Nous appuyons également les mémoires produits pour l'enquête et selon lesquels le salaire minimum fédéral devrait être établi à un niveau qui permet de vivre. Il commencerait à 10 \$ l'heure et serait indexé à l'inflation. Cela permettrait aux travailleurs et à leur famille de satisfaire les besoins essentiels, de maintenir un niveau de vie sûr et convenable dans leur milieu et d'économiser pour leurs besoins et objectifs ultérieurs.

Le gouvernement fédéral peut aussi faire preuve de leadership pour aider les travailleurs vulnérables par une meilleure éducation et une application plus pressée des normes d'emploi du Code canadien du travail. Par exemple, le rapport fédéral Arthurs a signalé que plus du dixième des employeurs visés par le Code ne donnent pas trois semaines de congé aux employés qui ont dix ans de service, alors que les employés y ont droit après six ans. Plus de la moitié rémunèrent en congés compensatoires les heures supplémentaires au lieu de verser un salaire majoré, comme la loi l'exige.

À Calgary, environ 50 p. 100 des itinérants visibles ont un emploi à temps plein. Collectivités dynamiques Calgary voudrait que les trois ordres de gouvernement, les entreprises, les organismes sociaux et la collectivité se concertent pour élaborer et appliquer un plan à long terme coordonné qui permettrait de s'attaquer au problème de l'itinérance et du manque de logements abordables et de mesurer les progrès accomplis.

Nous recommandons également de vastes réformes de l'assurance-emploi, qui s'est dégradée, des points de vue tant de la protection offerte aux chômeurs que des aides à l'emploi et la formation. Les changements apportés antérieurement au programme d'assurance-emploi ont eu des conséquences disproportionnées pour les travailleurs à temps partiel et les autres travailleurs qui n'entrent pas dans les normes, le plus souvent des femmes, des jeunes, des membres des minorités visibles, des immigrants et des travailleurs à faible revenu. Il faudrait notamment réduire le nombre d'heures nécessaires pour devenir admissible, reconnaître de nouveau comme admissibles les travailleurs qui quittent leur emploi volontairement ou à cause d'un renvoi motivé et mettre en place un processus permettant aux travailleurs autonomes, de plus en plus nombreux, de contribuer au régime et de toucher des prestations d'assurance-emploi.

Les diminutions récentes de la participation fédérale au Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, par exemple, ont nui à beaucoup d'initiatives locales qui permettent de réaliser des gains durables dans la lutte contre la pauvreté. Il faut que l'économie sociale et le développement économique local redeviennent des priorités fédérales.

J'invite maintenant ma collègue à présenter certaines de nos recommandations sur l'employabilité des nouveaux immigrants.

● (0855)

Mme Lori Willocks (coordonnatrice à l'établissement, Société d'aide aux immigrants de Calgary, Collectivités Dynamiques - Calgary): Bonjour. Je m'appelle Lori Willocks, et je travaille comme

coordonnatrice de l'établissement, à la Société d'aide aux immigrants de Calgary.

Les immigrants jouent un rôle de plus en plus important dans la croissance et l'économie du Canada, mais bien des nouveaux venus sont contraints d'accepter des emplois qui sont loin de correspondre à leur formation et à leurs compétences. Le Canada devient ainsi une destination moins attrayante pour les immigrants.

Selon un rapport récent de Statistique Canada, le sixième des immigrants masculins très instruits quittent le Canada dans l'année suivant leur arrivée à cause du marché de l'emploi. Nous avons quelques recommandations à formuler à ce sujet.

Nous recommandons de fournir aux candidats à l'immigration une information claire et exacte sur le travail au Canada avant même qu'ils n'immigrent.

Nous recommandons d'accroître le financement des programmes linguistiques qui offrent une formation propre à diverses professions, une préparation à l'emploi et le placement à des postes rémunérés.

Nous recommandons d'offrir une aide pour les services de garde et des horaires plus souples pour ceux qui étudient l'anglais comme langue seconde, afin que la formation soit plus accessible.

Nous recommandons aussi de proposer des mesures incitatives aux employeurs qui offrent des postes ou des stages aux immigrants pour les aider à acquérir une expérience de travail au Canada.

Collectivités dynamiques Calgary croit que le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer dans l'élimination de la pauvreté dans notre collectivité. Les programmes fédéraux et provinciaux sont liés, et on ne peut trouver de solutions aux problèmes sans que les deux ordres de gouvernement collaborent pour s'attaquer aux obstacles et profiter des possibilités offertes.

De plus, les programmes gouvernementaux doivent être revus et conçus à la lumière de la situation sociale et économique actuelle. Dans une économie comme celle de Calgary, les transitions en matière d'emploi sont non seulement possibles, mais aussi essentielles, si on veut obtenir des gains d'efficacité.

Une bonne conception des programmes sociaux renforce grandement la bonne performance économique.

Si les programmes gouvernementaux empêchent ces gains d'efficacité, les travailleurs en souffrent, et cela nuit à l'ensemble de l'économie.

Nous espérons que vous donnerez suite rapidement à ces recommandations, car la situation des personnes à faible revenu à Calgary s'aggrave et a des conséquences profondes pour l'ensemble de la collectivité.

Merci de m'avoir permis de prendre la parole.

Le président: Merci beaucoup, mesdames, de vos exposés.

Nous allons maintenant entamer le premier tour des questions. Chacun a sept minutes. Monsieur Regan, à vous l'honneur.

● (0900)

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président. Je tiens d'abord à vous remercier tous d'être là ce matin pour nous présenter vos témoignages. L'information que vous nous communiquez directement est de toute évidence très précieuse pour le travail que nous essayons de faire.

Un certain nombre d'entre vous ont dit qu'il fallait des mesures incitatives ou des subventions pour aider les gens à acquérir de l'expérience sur le marché du travail. Pourriez-vous expliquer pour commencer quel devrait être, selon vous, le rôle du gouvernement du Canada, pourquoi c'est à lui d'agir plutôt qu'à la province d'Alberta, par exemple, et comment il faudrait s'y prendre pour que le travail soit efficace.

Qui veut commencer?

Mme Lori Willocks: Il existe déjà un certain nombre de programmes. Là où je travaille, par exemple, il y a un programme de stages pour les jeunes, et nous travaillons surtout avec des immigrants arrivés récemment.

La mesure incitative est une subvention correspondant à une partie du salaire. Bien des employeurs n'engagent pas automatiquement des immigrants. Il s'agit d'une façon de majorer le salaire et d'encourager les employeurs à engager des immigrants.

Un grand nombre des employeurs gardent ces travailleurs à leur service, une fois le stage terminé. C'est une façon d'amener les entreprises à engager des gens qu'elles n'auraient pas nécessairement choisis par le passé.

L'hon. Geoff Regan: Il existe une Stratégie emploi jeunesse. D'où provient le financement?

Mme Lori Willocks: Du gouvernement fédéral.

L'hon. Geoff Regan: Vous auriez quelque chose à dire?

Mme Denise Young: Bien sûr. Dans le programme irlandais auquel j'ai fait allusion, le travailleur va occuper un emploi sur le marché normal, où joue la concurrence, et quelqu'un vient évaluer le niveau de son rendement. Si le rendement se situe à 40 p. 100 de celui du travailleur moyen, dans ce contexte de travail, l'employeur est tenu de payer 40 p. 100 du salaire, et les 60 p. 100 sont payés par le programme. Les évaluations sont reprises et si, à un moment donné, le rendement est à 75 p. 100, le gouvernement assume 25 p. 100 du coût salarial, et l'employeur 75 p. 100.

Ici, nous ne voyons pas très bien qui se charge de quel programme au gouvernement. Nous considérons la situation du point de vue de l'individu. Nous voudrions bien encourager tous les ordres de gouvernement à collaborer pour faire en sorte que les gens puissent avoir une vie convenable.

Mme Colleen Huston: J'ai travaillé dans le secteur de l'emploi pendant environ huit ans. La première chose que les employeurs demandent, en Alberta, c'est s'ils peuvent payer un travailleur moins cher que le salaire minimum. C'est un fait. Je ne crois pas que les normes et les règlements du travail soient assez exigeants en Alberta. Les normes du travail varient d'une province à l'autre.

Il faut un soutien national pour encourager l'emploi, car bien des gens voudraient avoir de quoi s'occuper. Le bénévolat est une possibilité pour certains. D'autres ne peuvent pas travailler et décident de ne pas le faire, mais pour ceux qui veulent contribuer à la société, il nous faut la force du gouvernement national pour soutenir ces efforts.

M. Dale Froese: Je suis tout à fait d'accord avec Colleen.

Merci.

M. Kirk Crowther: Je songe à des recherches que Dale et moi avons faites.

Il y a encore trois provinces au Canada qui autorisent des exemptions au salaire minimum. Il serait bien que le gouvernement fédéral légifère pour interdire cette discrimination dans les provinces. Dale a fait remarquer, lorsque nous avons entrepris cette démarche,

que l'obligation d'obtenir un permis de travail dévalorise les gens. Ce n'est pas un permis de chasse. C'est un permis exigé pour pouvoir apporter sa contribution à la société canadienne. Il faut l'obtenir si l'employeur applique ces exemptions à la règle du salaire minimum.

Nous avons été très déçus de constater qu'il existait encore des problèmes.

L'hon. Geoff Regan: Je ne pense pas que le gouvernement du Canada puisse dicter à un gouvernement provincial ses normes de travail ni sa loi sur le salaire minimum. Bien sûr, la Charte des droits et libertés s'applique, mais il ne faut pas oublier que ce texte a reçu l'accord non pas seulement du gouvernement central, mais de tous les gouvernements, sauf celui du Québec, malheureusement. Plusieurs ordres de gouvernement sont en cause. Il y a des difficultés.

J'aurais une question à poser. Je ne sais pas au juste lequel d'entre vous a parlé des initiatives de l'économie sociale et des compressions imposées dans les programmes, mais je voudrais savoir, de la part de ceux qui ont trouvé des avantages au programme, ce qui a bien marché pour eux. Autrement dit, expliquez-moi l'effet positif que le programme a eu sur votre collectivité.

Mme Ramona Johnston: Monsieur le président, je vais y aller la première.

Je connais bien deux programmes à Calgary — il y en a bien d'autres, je sais — qui ont souffert des compressions récentes.

L'un est le projet Women and a Fair Income, qui utilisait la photo et l'expression verbale. Des femmes à faible revenu de Calgary ont suivi une démarche étonnante: elles ont pris des photos d'objets et de personnes dans leur vie et tenu un discours à partir de ces photos. Cette initiative a été incroyablement puissante, ces dernières années. Un groupe d'une douzaine de femmes vient de créer cette exposition photo et voix. Elles participent à des manifestations locales. Elles ont parcouru toute l'Alberta et sont allées dans d'autres villes un peu partout au Canada pour présenter cette exposition.

Ce projet a beaucoup contribué à l'autonomisation des participantes. L'exposition a été présentée hier soir à l'occasion d'un forum sur la pauvreté. Les visiteurs lisent les légendes et regardent les photos. Cela donne un visage à la pauvreté, ce qui est très important chez nous, car, dans notre ville, la pauvreté tend à se faire invisible.

Ce fut une initiative incroyable, mais le groupe a du mal à poursuivre son activité parce que son financement a été réduit récemment.

Une autre initiative...

● (0905)

L'hon. Geoff Regan: Permettez-moi de vous interrompre un instant. Dites-moi ce que cela a rapporté à ces 12 femmes.

Mme Ramona Johnston: J'hésite à parler en leur nom...

L'hon. Geoff Regan: Je comprends.

Mme Ramona Johnston: ... mais je connais moi-même quelques-unes d'entre elles qui sont passées à d'autres initiatives locales. Elles ont l'impression qu'elles ont plus de pouvoir, qu'elles ont maintenant une voix. Une ou deux d'entre elles participent à certaines de nos initiatives sur les bas salaires et les moyens de transport abordables. Elles ont utilisé l'expérience et les connaissances acquises au moyen du projet d'exposition photo et voix pour faire autre chose et être plus actives dans leur milieu.

L'autre initiative que je connais bien est réalisée par une organisation de développement économique local à Calgary. Il s'agit de Momentum, qui s'appelait autrefois MCC Employment Development. L'initiative est un portail d'achat social. Il en existe toute une série au Canada. L'idée de départ vient de Vancouver. Le portail d'achat social de Calgary a été créé il y a environ un an et demi.

L'idée consiste à établir des liens entre des acheteurs importants de biens et services et de petits fournisseurs qui offrent ces biens et services. Le projet établit donc un contact pour ces petits fournisseurs — organisations ou entreprises — qui n'auraient pas normalement accès à un vaste marché. Ils ont accepté d'être progressistes dans leurs pratiques sur le marché du travail. Ils se sont engagés à verser à tous leurs employés un salaire qui leur permet de vivre et qui commence à 10 \$ l'heure. On envisage aussi d'autres pratiques progressistes en matière d'emploi, comme des avantages sociaux et l'aide pour les services de garde et le transport. Évidemment, les grands acheteurs estiment que le fait d'acheter leurs biens et services à ces petits fournisseurs progressistes est pour eux une façon d'être socialement responsables.

C'est une initiative étonnante. À Calgary, elle en est encore à ses premiers balbutiements. On commence tout juste à réunir des fournisseurs et des acheteurs. Il y a une composante Internet — c'est pourquoi on parle de portail — permettant les communications en direct.

Malheureusement, l'initiative était financée par le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Ce financement fédéral vient d'être éliminé complètement. D'autres éléments de la collectivité qui fournissent des fonds essaient d'assurer la pérennité du programme.

Le président: Merci, madame Johnston.

M. Lessard va poser ses questions en français. Je vous invite à mettre vos écouteurs si vous avez besoin de l'interprétation.

Monsieur Lessard, sept minutes, s'il vous plaît.

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Merci, monsieur le président.

Je veux, à mon tour, vous remercier d'être là ce matin. La tournée que nous faisons présentement vise justement à nous permettre de rencontrer des gens comme vous. Les gens qui en ont les moyens viennent se faire entendre à Ottawa. Donc, c'est pour nous un privilège de vous voir ici, et je veux vous en remercier, d'autant plus que le contenu de ce que vous nous transmettez sera fort utile, j'en suis convaincu.

Nous avons devant nous trois organismes qui ont une préoccupation particulière pour la question des personnes handicapées. Je vais d'abord poser une question à M. Froese au sujet de sa présentation. Je reviendrai ensuite sur la question de l'accès au travail et du maintien des personnes handicapées au travail.

Vous nous avez dit tout à l'heure, lorsque vous avez présenté votre organisation, que vous étiez 12 membres au Canada. Pourriez-vous nous expliquer un peu plus ce que vous vouliez dire par là, car je

veux essayer de saisir l'ampleur de votre représentativité. Parlez-vous de 12 organismes membres?

• (0910)

[Traduction]

M. Dale Froese: Il y a 12 membres. Le groupe s'appelle Voices at the Table for Advocacy, et j'en fais partie. Je viens de Kelowna, en Colombie-Britannique. Les membres se déplacent au Canada également.

Merci.

M. Kirk Crowther: Le comité cherche à s'exprimer sur les questions d'emploi au nom des personnes handicapées. Ce groupe de 12 personnes est en somme le porte-parole des adultes trisomiques au Canada. Le groupe relève de notre conseil, auquel il donne de l'information sur des sujets de préoccupation. L'emploi est l'un des trois principaux problèmes que ces 12 adultes des quatre coins du Canada ont cernés. Au fond, ils effectuent des recherches. Ils sont à l'affût d'occasions, dans leur propre milieu, de faire des exposés et de parler à des groupes comme celui-ci des problèmes des personnes handicapées en matière d'emploi et des résultats obtenus.

[Français]

M. Yves Lessard: Merci, c'est plus clair.

Chacun d'entre vous est revenu sur la question du sentiment que les personnes éprouvent face au travail, en tant qu'êtres humains, et sur la perception qu'on a d'eux au travail. On a parlé de gêne: on est gêné de dire qu'on n'a pas de travail ou, a contrario, si on en a un, la difficulté est de pouvoir s'intégrer au travail comme tel et de développer toute une dimension humaine dans le milieu du travail.

Cela repose beaucoup sur la capacité d'accueil de l'employeur. Donc, cela nécessite une préparation de la part de l'employeur; vous y avez touché un peu. C'est assez difficile parce que cela suppose — et vous me reprendrez si je me trompe — que les employeurs adoptent ce que nous appelons une politique de discrimination positive. C'est donc dire qu'il leur faut faire un certain nombre de places pour des gens qui ont un handicap et qu'il y ait des fonctions adaptées à ces personnes. La plupart des milieux de travail sont organisés: il y a un syndicat, une structure d'emploi, des classifications, etc. Cela suppose qu'on va chercher à l'intérieur des postes de travail des fonctions qui pourraient être attribuées à une personne handicapée.

Je vous dis cela parce que c'est ma perception des choses et ma façon de voir la possibilité de mieux intégrer les personnes handicapées et de faire partager cette intégration au travail.

Voyez-vous aussi la situation de cette façon?

[Traduction]

Mme Colleen Huston: Beaucoup des organisations fixent des seuils de quotient intellectuel. Bien des personnes qui peuvent occuper un emploi ne sont pas admissibles aux programmes de services provinciaux. Ceux qui sont admissibles n'ont pas des mesures de soutien suffisantes pour l'emploi. Il a été prouvé que, lorsqu'une personne peut compter sur un travailleur de soutien au travail, elle peut, après avoir obtenu un poste durable, conserver ce poste pendant dix ans. Nous estimons que ce soutien au travail est essentiel au maintien en poste.

C'était un excellent programme financé par les autorités fédérales pour aider les gens dont le niveau d'intelligence est trop élevé, mais qui souffrent tout de même de troubles causés par l'alcoolisation foetale. Malheureusement, le programme a été touché; son financement a été supprimé. Et ces travailleurs ne peuvent pas garder leur emploi pendant plus de six mois.

Nous estimons qu'un travailleur de soutien est utile. Ceux à qui on ne peut enseigner la normalité sociale, il faut leur montrer comment survivre dans un contexte aussi inhumain.

[Français]

M. Yves Lessard: Pour réussir une politique semblable d'intégration au travail, on sait qu'il y a au Québec une loi qui prévoit, par exemple, l'attribution de 1 p. 100 de la masse salariale à la formation.

Pourrait-on aussi établir un pourcentage d'employés ayant un handicap chez chacun des employeurs, de même qu'un encadrement, des critères minimaux à respecter pour faciliter cette intégration? J'essaie de voir comment on peut prendre des initiatives pour favoriser l'intégration au travail.

• (0915)

[Traduction]

Mme Denise Young: Vous parlez d'une sorte de programme de promotion sociale. Je ne crois pas que les Albertains soient très portés sur ce type de programme, mais c'est une idée fabuleuse. Vous parliez tout à l'heure de choses comme le modelage d'emplois. Il s'agit d'aider les employeurs à comprendre qu'il est possible de concevoir les emplois un peu différemment pour que, s'il y a trop de difficultés dans certains domaines, des travailleurs puissent se charger de certains éléments de différents postes. Je serais certainement en faveur de ce genre de programme de promotion sociale.

Mme Colleen Huston: Je suis d'accord pour dire qu'il serait excellent d'avoir une loi canadienne sur l'invalidité, semblable à la loi américaine. Je sais que le gouvernement conservateur, dans son programme « Changeons pour vrai », en 2006, a envisagé une loi de cette nature. Nous avons hâte de vous aider à élaborer ce genre de loi. Nous savons que, en 1996, le gouvernement libéral a préparé un document de 50 pages qui donnait une idée de ce que serait cette loi. Nous espérons que vous pourrez en utiliser une partie.

Le président: Merci, monsieur Lessard.

Monsieur Martin, je vous en prie.

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Merci beaucoup de votre présence. On a employé quelques fois ce matin le terme « pauvreté » avec beaucoup d'insistance. Quand on habite dans l'Est et qu'on entend toutes les excellentes nouvelles sur l'Ouest, on pense que, ici, il n'y a pas de pauvreté.

Hier soir, j'ai assisté à un forum dans une salle qui était bondée de gens préoccupés par le problème de la pauvreté qui émerge à Calgary et s'aggrave. Il n'y en a pas un parmi nous qui ait côtoyé la pauvreté de près et qui pense qu'on choisit la pauvreté. Il y a un mythe selon lequel certains choisissent de vivre dans la pauvreté, aiment cela et qu'il est merveilleux de vivre dans la pauvreté, avec à peine de quoi survivre.

J'ai aussi appris hier soir, en écoutant les gens, et en vous écoutant ce matin, que le problème de la pauvreté est souvent aggravé par de mauvaises politiques. Il semble que nous soyons incapables de mettre en place des politiques pour aider ceux qui ont des difficultés.

La plupart des gens veulent travailler et aimeraient beaucoup le faire, mais il y a des obstacles qu'ils ne semblent pas arriver à surmonter.

J'étais député du gouvernement néo-démocrate au début des années 1990, lorsque l'Ontario a proposé la Loi sur l'équité en matière d'emploi. C'était une loi extraordinairement complète et progressiste, mais elle a été vertement dénoncée dans le public, et surtout par les Conservateurs. Ils ne semblent pas comprendre l'importance, la nécessité de l'équité en matière d'emploi, des débouchés à offrir, surtout aux personnes ayant un handicap ou encore des problèmes de santé mentale. Nous savons tous que ces personnes ont quelque chose à offrir.

Après le forum sur la pauvreté, j'ai passé une ou deux heures dans les rues. Je suis allé au refuge et je me suis promené pour voir ce qui se passe dans le centre-ville de Calgary. Pendant les déplacements du comité, les députés conservateurs, surtout — je suis désolé qu'aucun député de Calgary ne soit présent ce matin pour vous entendre — disent qu'il y a un problème dans d'autres régions et que nous devrions simplement inviter les travailleurs à déménager à Calgary, à déménager dans l'Ouest, parce qu'il y a des emplois et de la richesse. L'argent pousse dans les arbres, sans doute.

Je constate que les gens qui sont déjà sur place ont des problèmes et ne peuvent pas trouver d'emploi. Faire déménager une multitude de gens ici ne ferait d'exacerber le problème. J'ai vu le même problème à Victoria. Il y avait un parc de logements abordables, mais les nouveaux venus s'en emparent. Les pauvres en sont réduits à aller dans les refuges et à vivre dans la rue.

Quel message voudriez-vous lancer au gouvernement au sujet de cette dure réalité? Qu'est-ce qui se passe, en fait?

• (0920)

Mme Jodi Cohen: Je voudrais dire un mot de la question des logements abordables. Quand il s'agit de personnes atteintes de maladie mentale ou qui ont un handicap, quelle qu'en soit la nature, ou de pauvres, les logements abordables sont une nécessité absolue, surtout à Calgary.

Je suis née à Calgary. Je me souviens de l'époque où la population était de 300 000 habitants. Il y en a aujourd'hui un million. Le problème de l'itinérance s'aggrave dans les mêmes proportions. Chaque année, nous avons toutes sortes de problèmes urgents. Il faut par exemple essayer d'éviter que des gens ne gèlent dans les rues.

Les trois ordres de gouvernement — fédéral, provincial et municipal, et il se trouve que je travaille au niveau municipal — doivent se concerter et faire beaucoup plus pour offrir des logements abordables. C'est un élément clé de la lutte contre la pauvreté, de l'aide à offrir aux personnes handicapées. Il existe un lien avec une foule de problèmes. Si on ne faisait rien d'autre que régler le problème des logements abordables, il y aurait d'énormes améliorations dans notre monde.

M. Tony Martin: Vous parlez peut-être d'une stratégie nationale du logement.

Mme Jodi Cohen: Effectivement.

Je ne suis pas une spécialiste des questions de logement. Je sais qu'il y a eu des initiatives. Il y a des mesures par-ci par-là, mais il faut une stratégie plus complète. Le gouvernement fédéral a la possibilité de s'attaquer à un certain nombre de problèmes, mais lorsqu'il y a une stratégie nationale...

La Commission Kirby a publié un rapport et préconisé la création d'une commission de la santé mentale. Chaque fois qu'il est question de santé mentale, de handicaps, de problèmes de logement ou de pauvreté, il y a vraiment place pour un leadership et une initiative du gouvernement fédéral, même si on tient compte du partage des compétences. La santé relève des provinces, je l'avoue, mais j'estime que les autorités fédérales ont une vraie occasion de manifester leur leadership pour s'attaquer à certains de ces problèmes.

M. Tony Martin: Que diriez-vous d'un revenu annuel garanti? Est-ce une idée que vous appuieriez ou qui vous semblerait utile?

Mme Jodi Cohen: Bien des gens en profiteraient.

J'écoutais la CBC ce matin. Une information portait sur une étude réalisée en Saskatchewan, à Saskatoon, qui a montré que le revenu a un effet sur la santé. Je me suis dit que c'était l'évidence même. Parmi les déterminants sociaux de la santé, le revenu et le logement sont des éléments cruciaux. Un revenu garanti permettrait de s'attaquer à un bon nombre des problèmes dont souffrent les gens.

M. Tony Martin: Y avez-vous réfléchi?

Mme Denise Young: Il faut définir avec soin la notion de revenu annuel garanti. Il peut s'agir simplement de donner assez d'argent pour vivre ou bien de donner un revenu en excluant toute autre forme d'aide. Dans ce dernier cas, il y a de quoi s'inquiéter, car, pour bien des personnes handicapées, il est difficile d'assumer les frais médicaux, le coût du logement et tout le reste. Si la personne doit se débrouiller seule, elle ne peut y arriver. Il faut que ce soit un salaire ou un revenu qui permet vraiment de vivre, mais il faut aussi, pour ceux qui en ont besoin, des mesures communautaires de soutien. C'est indispensable.

Je voudrais revenir sur la question du logement. C'est la plus grosse dépense pour les pauvres. Il y a beaucoup d'argent à Calgary, mais il n'est pas réparti également. Il y a bien des gens dont le revenu est fixe, et ils ont beaucoup de mal à se débrouiller en ce moment. Ils sont probablement moins nombreux que dans d'autres régions du Canada, mais le coût de la vie augmente tellement qu'ils n'arrivent pas à suivre.

M. Tony Martin: J'ai vu hier soir les photos dont vous avez parlé. Elles sont phénoménales. Quel beau projet. Je suis déçu, moi aussi, qu'il ne se poursuive pas, car ce genre d'initiative donne aux gens la confiance nécessaire pour s'affirmer et faire quelque chose.

Hier soir, j'ai remarqué un fil conducteur dans les témoignages que j'ai entendus: les gens qui ont des problèmes de santé mentale, de handicap ou de famille doivent quitter le marché du travail de temps à autre, à cause de leur situation, et ils sont aussitôt plongés dans la pauvreté. À cause des modifications apportées au régime d'assurance-emploi, nous avons de la chance si le quart des cotisants ont droit aux prestations. Est-ce un régime qu'il faudrait songer à modifier pour améliorer le sort de certaines des personnes dont vous vous faites les porte-parole?

Mme Ramona Johnston: Bien sûr. C'était l'objet d'une de nos recommandations. Nous savons que bien d'autres organisations, tant à Calgary que dans tout le reste du Canada, sont tout à fait en faveur d'une révision des modifications qui ont été apportées et qui ont eu un effet extrêmement préjudiciable.

Plus expressément, nous recommanderions de ramener de 910 à 700 le nombre d'heures exigées pour obtenir l'admissibilité; de réduire les normes d'admissibilité dans les régions dont le taux de chômage est faible; de revoir les règles d'admissibilité de la Loi sur l'assurance-emploi pour corriger le problème d'inégalité pour les femmes en matière d'accès aux prestations, étant donné leur

participation au marché du travail qui diffère des normes; d'envisager de relever les prestations pour les congés parentaux aux termes de la Loi sur l'assurance-emploi; de préparer un ajout au régime d'assurance-emploi pour étendre la couverture aux travailleurs autonomes et à ceux qui ne correspondent pas aux normes, pour tenir compte de l'évolution de la dynamique. Nous savons que, aujourd'hui, bien des gens travaillent comme sous-traitants. C'est un phénomène qui prend de l'ampleur.

● (0925)

M. Tony Martin: Il y a aussi le phénomène des agences, problème qui a également été soulevé. Ces agences engagent du personnel, lui confient des affectations et prélèvent une partie de la rémunération.

Le président: Merci, monsieur Martin. Je vous ai laissé deux minutes de plus. Je vais les récupérer au prochain tour. C'est d'accord?

Madame Yelich, vous avez sept minutes.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Merci à tous d'être là ce matin. Nous travaillons sur une loi sur l'invalidité, mais c'est une tâche colossale. Nous essayons de choisir une définition du terme « invalidité ».

Je voudrais connaître plus spécialement le point de vue de l'Association pour la santé mentale. Nous devons décider comment aborder la question dans une loi sur l'invalidité. Je voudrais connaître votre point de vue. Dans cette loi, comment définiriez-vous le terme? C'est un élément important.

Dale, j'ai beaucoup aimé votre exposé. Nous n'en avons pas le texte intégral, et j'espère que vous le remettrez au comité.

Quant à vous, Denise, vous avez parlé du modèle irlandais. Je voudrais en savoir un peu plus.

Je voudrais aussi dire quelques mots sur le logement abordable. Dans les années 1980, il y a eu dans ma province une initiative sérieuse qui visait à offrir des logements abordables dans de nombreux villages. Malheureusement, nous ne sommes qu'à 40 milles d'une ville prospère et en pleine expansion. Les logements sont vides. On a investi beaucoup d'argent dans ces logements, et nos villages subissent un exode. Le gouvernement provincial vend ses logements comme chalets ou résidences secondaires.

Vous avez parlé d'une initiative fédérale. Je voudrais vérifier s'il y a un risque de problème, car nous ne voulons vraiment pas que ces... Il s'agissait de petits logements. Il y en a peut-être eu en Alberta. Il s'agissait de duplex pour les personnes âgées ou handicapées. À une époque, c'était une excellente idée, et il était très réjouissant d'offrir ces logements dans notre localité. Il y en avait au moins une dizaine. Comme je l'ai dit, deux d'entre eux ont été vendus comme chalets. La dépense était importante, et le résultat est décevant. Cela montre aussi que la province doit peut-être intervenir un peu plus pour éviter qu'on ne les vende.

Nous vivons à la périphérie d'une ville. Y aurait-il une façon quelconque, autre que législative ou réglementaire, d'encourager les gens par des mesures incitatives à quitter la ville, où, d'après ce que vous me dites, le logement abordable est un vrai problème.

Là-dessus, je vais m'adresser à chacun de ceux d'entre vous qui veulent répondre.

Monsieur Crowther, comme définiriez-vous le terme « invalidité » dans une loi sur l'invalidité?

M. Kirk Crowther: À notre avis, il est essentiel de faire participer les défenseurs des personnes handicapées à la définition du terme dans la loi. Notre optique est celle qu'on a quand on est directement sur le terrain. La décision doit se fonder sur les besoins et le point de vue de ceux qui sont visés par la loi ou le règlement en voie d'élaboration.

Mme Lynne Yelich: Connaissez-vous, puisque c'est en Saskatchewan, les entreprises Cosmopolitan et SARCAN? Existe-t-il quelque chose de similaire en Alberta? Un grand nombre de trisomiques y sont employés, et c'est un exemple édifiant de ce que nous pouvons faire dans des petites localités pour protéger l'environnement.

C'est excellent, et il est passionnant d'aller là-bas. Je vais toujours visiter ces établissements, et ils sont impressionnants. Je me demande si vous les connaissez et si vous avez quelque chose de semblable en Alberta.

• (0930)

M. Kirk Crowther: Nous les connaissons. Il n'y a rien de semblable en Alberta expressément pour les trisomiques. Il est certain qu'on fait du bon travail dans ces entreprises. Ce qui nous préoccupe, sans doute, c'est que, même s'ils sont situés dans des collectivités, il risque de toujours y avoir une mentalité d'atelier protégé.

Mme Lynne Yelich: Y êtes-vous allé? On y a fait des choses extraordinaires, et ces entreprises sont très intégrées à la collectivité. Il y a des patrouilles.

M. Kirk Crowther: Oui, mais je présume qu'ils sont toujours tous regroupés ensemble. Ils ne sont pas...

Mme Lynne Yelich: Il y a un personnel de soutien, cependant. Le ratio est presque de un à un, ce qui est excellent. Le milieu est vraiment sain.

M. Kirk Crowther: Très bien. Comme Colleen le disait, dans ce genre d'emploi, il est essentiel d'avoir une personne de soutien par travailleur.

Mme Lynne Yelich: Je crois qu'il faut beaucoup de volonté de la part de la collectivité. C'est la perspective adoptée par la collectivité. À Saskatoon, par exemple, au centre Cosmopolitan, le travail des personnes trisomiques est une chose avec laquelle il faut compter. On me dit que c'est chez Cosmopolitan qu'on fabrique les meilleurs bâtons de golf. Je connais quelqu'un qu'on vient chercher chez lui en autobus pour le conduire là-bas.

C'est certainement un bon modèle. Vous devez encourager vos gouvernements provinciaux et vos municipalités à s'y intéresser.

Vous voudriez ajouter quelque chose, Dale?

M. Dale Froese: Oui, je le voudrais.

Je suis heureux que vous ayez abordé cette question. Je sais ce que c'est de vivre avec le syndrome de Down, puisque je suis moi-même trisomique.

Nous avons orchestré un groupe de soutien à Kelowna, en Colombie-Britannique, le Angels Community Support Network. Si cela vous intéresse, nous pouvons vous mettre en contact. Dites-le, et nous le ferons.

Merci.

Mme Lynne Yelich: Très bien. Excellent. Merci.

Mme Jodi Cohen: J'aurais un mot à dire au sujet de la loi sur l'invalidité, à propos des personnes atteintes de maladie mentale. Il y a des difficultés à surmonter parce que la maladie mentale est un problème qui revient épisodiquement. Il y a alternance de périodes de bonne santé et de maladie. Ce n'est pas une invalidité permanente, constante. J'estime que l'un des défis consiste à en tenir compte et à prendre des dispositions pour les périodes d'invalidité.

L'une des difficultés est donc qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une cause d'invalidité permanente.

Mme Lynne Yelich: La loi prend forme, mais il faudra du temps. Nous y travaillons et nous rencontrons divers groupes.

Je me suis intéressée plus particulièrement à la santé mentale et à la façon d'en tenir compte. Le caractère épisodique dont vous parlez n'est pas la seule difficulté. Il y a aussi les gens qui ne se décrivent pas vraiment comme des malades mentaux. Il y a l'autisme. Est-ce un handicap ou un problème de santé? Quand il s'agit de l'employabilité et de l'élaboration d'une loi qui amènera les employeurs à engager des personnes handicapées, comment peut-on intégrer la question de la santé mentale?

De toute façon, je vous remercie. Nous discuterons de nouveau avec vous. Nous l'avons d'ailleurs déjà fait.

Le président: Merci, madame Yelich, c'est tout le temps que nous avons.

Nous allons commencer le deuxième tour.

Monsieur Regan, cinq minutes, s'il vous plaît.

L'hon. Geoff Regan: Merci.

À propos du logement, je voudrais revenir sur l'Initiative de partenariats en action communautaire. La ministre a comparu devant le comité la semaine dernière, et je lui ai demandé si l'initiative serait maintenue après le 31 mars 2007. Elle a refusé de prendre cet engagement. Je crois que la question est à l'étude.

Je voudrais savoir ce qu'il y a de bon et de mauvais dans cette initiative. Faudrait-il la laisser carrément tomber et tout reprendre à zéro? Que pensez-vous?

Mme Ramona Johnston: Je ne m'occupe pas directement du logement, et je ne crois pas qu'un seul autre membre de notre groupe le fasse. C'est dommage. Toutefois, nos collègues qui participent à notre travail redoutent que les fonds de l'IPAC ne disparaissent progressivement. Ils se demandent avec beaucoup d'inquiétude comment les programmes pourront se maintenir en l'absence de ces fonds, à compter du 1^{er} avril.

Il est très contrariant de ne pas obtenir dès maintenant des réponses claires. Nous faisons de notre mieux pour communiquer avec le gouvernement fédéral et les réponses varient — en réalité, pour l'instant, il n'y a pas de réponses — au sujet de l'avenir des fonds de l'IPAC. L'échéance arrive.

Quant à savoir comment les collectivités, comment ces initiatives pourront combler le manque de fonds ou si d'autres intervenants assureront le financement si les fonds de l'IPAC disparaissent fin- mars... Le temps commence à presser.

• (0935)

L'hon. Geoff Regan: Quelqu'un d'autre a-t-il une opinion ou de l'information sur la question?

Mme Denise Young: Pas plus que Ramona, je ne suis une spécialiste du logement. Je ne suis pas non plus une spécialiste des questions de compétences. Le gouvernement a ses spécialistes dans ce domaine.

Cela dit, peu importe les structures, il nous faut plus de logements abordables pour les petits revenus. Il nous faut les programmes nécessaires pour les obtenir. Notre collectivité a vraiment du mal avec ce problème de logements abordables pour les petits revenus.

Mme Colleen Huston: Je connais une femme qui est propriétaire de sa maison, mais n'a pas les moyens de s'acheter une chaudière. Elle a droit au programme PAREL. C'est renversant, quand on y pense, qu'un problème de chaudière puisse réduire quelqu'un à la pauvreté, avec un risque d'itinérance. Elle n'a pas l'argent nécessaire. Faut-il la laisser geler dans sa maison?

Il faut plus d'argent pour le PAREL. On ne peut demander l'aide du programme que tous les deux ans, si on a des problèmes dans sa maison. Mais le prix des services publics augmente, et le consommateur n'arrive plus à suivre. Il y a des mesures de prévention que nous pouvons prendre pour aider ceux qui ont des problèmes de logement. À Calgary surtout, je crois qu'il nous faut plus d'aide pour rendre les logements économes en énergie.

Je ne crois pas qu'il soit acceptable que des gens restent dans le noir chez eux parce qu'ils ont peur d'allumer une ampoule.

L'hon. Geoff Regan: Soyons clairs. Dites-vous que le problème de cette dame est l'augmentation du prix des services publics ou bien est-ce qu'il y a les deux, soit la difficulté de payer une partie de la chaudière et l'augmentation du prix des services publics?

Mme Colleen Huston: C'est le coût des services publics et de l'entretien d'une maison. C'est très difficile pour les personnes dont le revenu est fixe.

L'hon. Geoff Regan: J'ai l'impression que le PAREL ne couvrirait pas tout le coût de la chaudière. Savez-vous si c'est vrai?

Mme Colleen Huston: Elle doit déboursier l'argent d'abord.

L'hon. Geoff Regan: Je vois.

M. Kirk Crowther: J'ai une brève observation à faire.

Il faut voir un peu plus loin. Je n'en connais pas très long sur ces programmes, mais ces solutions provisoires qui règlent le problème pour 12 ou 18 mois peuvent rendre un mauvais service aux personnes dont le revenu est limité.

Elles trouvent un certain confort et elles ont une bonne qualité de vie. Et puis, 18 mois plus tard, le programme disparaît, elles sont de retour à la case départ.

Il est contrariant que ce genre de vision fasse défaut, que nous ne continuions pas à aider les gens et que la réglementation change au bout de 12 ou de 18 mois.

L'hon. Geoff Regan: Monsieur Froese, vous avez parlé d'une idée, celle d'amener les employeurs à visiter des lieux de travail. Bien des employeurs sont très occupés. Je crois que l'idée est bonne. Que devrait faire le gouvernement du Canada pour encourager cela?

M. Dale Froese: Pour être parfaitement honnête, je crois que nous devrions nous réunir et collaborer. Nous devrions nous rassembler pour nous entraider.

Merci.

L'hon. Geoff Regan: Quelqu'un a quelque chose à ajouter?

Mme Jodi Cohen: Je voudrais revenir sur une observation de Kirk. Il s'agit de la durabilité du financement, peu importe de quel programme il s'agit.

Je connais bien notre programme Accès à un véritable emploi auquel l'ACSM participe. De nos jours, il y a beaucoup d'organisations sans but lucratif qui offrent des services à la personne dans bien des domaines, et le problème de la durabilité du financement est grave et omniprésent.

Je comprends que le gouvernement fédéral n'a pas toujours un rôle à jouer. Mais il faut consacrer beaucoup d'énergie et de ressources aux demandes de financement si on veut maintenir les programmes d'année en année, puisque le financement est annuel. S'il y avait un financement plus durable et un engagement à long terme, on gagnerait beaucoup en efficacité dans la prestation des services, notamment dans les organisations sans but lucratif.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Regan.

Je vais ajouter une question, puisque nous discutons de ce sujet.

Au cours de nos déplacements au Canada, dans l'Est comme dans l'Ouest, on nous a dit maintes fois que le Fonds d'intégration fait une grande différence, mais que, au fil des ans, il a été sous-financé. Son budget n'a pas beaucoup changé. Auriez-vous une ou deux recommandations à nous faire? Je présume que le Fonds d'intégration est l'un de ceux que nous devrions revoir pour nous assurer qu'il atteint ses objectifs, qu'il aide les gens. Voilà ce qu'on nous a dit.

Y a-t-il d'autres programmes que vous conseillerez au comité de revoir afin de présenter une recommandation au gouvernement?

• (0940)

Mme Jodi Cohen: C'est le Fonds d'intégration qui finance notre programme qui m'est familier. Le programme Accès à un véritable emploi s'applique depuis 2000. On le retrouve dans sept localités, et il aide des centaines de personnes à s'intégrer à la population active et à y rester.

Toutefois, la présentation de demandes de fonds, chaque année, exige beaucoup d'énergie.

Le président: Il y a donc là encore ce problème de la durabilité du financement, par rapport aux programmes qui se terminent, et il faut toujours tout recommencer.

Mme Jodi Cohen: Oui, et il faut certainement augmenter le financement. Si le programme Accès à un véritable emploi était présent dans toutes les municipalités, il y aurait bien plus de personnes atteintes de maladie mentale qui occupent un emploi rémunéré. Et il y a toujours le problème du financement.

Le président: Bien sûr.

Quelqu'un voudrait-il signaler des programmes qui sont particulièrement...? C'est tout? Seulement le Fonds d'intégration. D'accord. C'est une recommandation. Je plaisantais.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Allons donc. Tout le monde devrait sourire.

Monsieur Lessard.

[Français]

M. Yves Lessard: C'est sûr, je pense, que le fait d'avoir un handicap pèse lourd sur le fait qu'on soit aussi plus pauvre. Je pense que vous l'avez bien reflété.

Je n'aurai peut-être pas beaucoup de questions à poser, mais je veux revenir sur une affirmation qui a été faite par ma collègue conservatrice. Ce matin, je suis tout à fait décontenancé. Je veux faire cette intervention devant les groupes qui sont ici, afin d'essayer de bien comprendre si j'ai bien saisi votre propos. On a un problème.

Je me suis beaucoup occupé du logement abordable. Au Québec, on a deux programmes: le programme de logement abordable du fédéral et le programme AccèsLogis, qui vise aussi à faciliter l'accès au logement.

Vous dites qu'un des facteurs qui ont contribué à la diminution du nombre de logements abordables est qu'on a converti ces logements en d'autres choses, notamment en des chalets. Si cela a été fait dans une province du Canada, qu'on me le dise, car je suis soufflé. Au Québec, je n'ai pas connu cela. J'ai travaillé avec des gens d'autres provinces et je n'ai pas connu cela. Habituellement, un chalet est situé à la campagne, au bord d'un lac. Or, les logements abordables sont surtout construits dans des centres urbains. De plus, ce sont plutôt les gens riches qui ont un chalet. Je veux tout de suite corriger cela parce que je pense que cela nous met sur une fausse piste.

Un ratio a été identifié, au début des années 1980, en ce qui concerne le taux d'inoccupation qui permet d'enlever une pression sur les coûts. C'est donc dire que dans chacune des municipalités, dans chacune des villes, si le taux d'inoccupation est supérieur à 3 p. 100, une réglementation des coûts se fait d'elle-même, il y a moins de pression sur les coûts. Au fil du temps, à compter des années 1990, le gouvernement fédéral n'a plus donné un cent pour le logement abordable, alors que dans les années 1970 et début des années 1980, il y contribuait dans chacune des provinces, afin de maintenir un rythme régulier de construction de logements abordables et en ciblant les endroits où le taux d'inoccupation était inférieur à 3 p. 100. Mais à compter de 1990, cet investissement a disparu. On l'a rétabli seulement en 2001, ce qui a fait qu'il y a eu un déficit quant au nombre de logements abordables. C'est la première correction à apporter.

Deuxièmement, on a identifié que, pour pouvoir avoir une vie convenable, il ne faut pas attribuer plus que l'équivalent d'une semaine de revenu à son logement. Autrement, on a un problème. Au Québec, par exemple, plus de 35 p. 100 des gens ayant un revenu faible consacrent plus de 50 p. 100 de leur revenu à leur logement. Il y en a même 7 p. 100 qui y consacrent plus de 75 p. 100 de leur revenu. On voit que le fait d'être mal logé, de ne pas avoir suffisamment de logements abordables exerce une pression sur la pauvreté. Je voulais d'abord apporter cette précision.

On constate aussi un phénomène semblable en ce qui a trait à l'assurance-emploi. J'ai apporté cette précision hier, lorsqu'on a adopté, à l'étape de la deuxième lecture, un projet du Bloc québécois qui vise à établir des mesures telles que celles que vous soulevez: 360 heures de travail pour avoir accès à l'assurance-emploi; une augmentation du nombre de semaines; une augmentation des prestations; une couverture pour les travailleurs autonomes. Il a été adopté à l'étape de la deuxième lecture. Espérons qu'il le sera à l'étape de la troisième lecture.

Ma question s'adresse à chacun de vous. Comment percevez-vous la problématique suivante. Vous rapportez des situations concrètes de difficultés vécues alors que le gouvernement a des surplus énormes et qu'il ne répond pas aux attentes des citoyens. On a accordé des subventions de 250 millions de dollars aux pétrolières. Or, les pétrolières ne sont pas dans la misère. Comment percevez-vous cela? Comment peut-on raisonner cela? Non seulement on ne vient pas corriger la situation, mais on l'empire en faisant des compressions d'un milliard de dollars. Comment voyez-vous cela?

• (0945)

[Traduction]

Le président: Vous avez le temps d'une réponse très brève.

Monsieur Lessard a utilisé lui-même presque tout son temps.

Qui veut intervenir?

Madame Johnston.

Mme Ramona Johnston: Bien sûr.

Le rôle d'organisations comme la nôtre est de soulever ces questions de pauvreté et tous les enjeux complexes qui y sont reliés et de les porter à l'attention du public, afin que cela devienne une priorité pour la collectivité et qu'elle dise clairement à tous les ordres de gouvernement que cela doit redevenir une priorité. C'est un rôle que la collectivité et des organisations comme la nôtre peuvent jouer.

Nous espérons voir se manifester un leadership à tous les niveaux de gouvernement, mais nous savons qu'il faut parfois que les élus soient guidés par leurs électeurs. Nous croyons que c'est notre rôle: sensibiliser et informer le public au sujet de la gravité, de l'ampleur et des causes profondes de la pauvreté dans notre collectivité et des solutions possibles, et lui demander ensuite de sensibiliser ses élus, de soulever le problème, de l'imposer dans le débat public.

À Calgary, en ce moment, les problèmes de pauvreté ne sont pas au centre des préoccupations du public et, jusqu'à un certain point, nous ne pouvons nous attendre qu'ils préoccupent nos gouvernements non plus. Il faut que la population s'exprime.

Le président: Merci beaucoup, madame Johnston.

Nous allons passer à M. Martin, qui aura cinq minutes. Je vous en prie.

M. Tony Martin: Merci beaucoup.

Je suis très heureux qu'on insiste aujourd'hui sur la pauvreté, car il faut en parler et il faut en parler davantage. Vous avez tout à fait raison. Les hommes et femmes politiques et le gouvernement ne réagissent pas à moins qu'il n'y ait une clameur du public, et alors, nous agissons. Il est dommage que nous n'assumions pas plus souvent le leadership. C'est comme se promener avec un pied gangrené sans rien y faire. Cela finit par être mortel. On dirait que le gouvernement s'intéresse souvent davantage à renouveler les apparences de la société, quitte à oublier le pied gangrené.

On nous a beaucoup dit ce matin qu'il y avait là des ressources humaines considérables — des gens qui ont des problèmes de santé mentale ou un handicap, qui sont pauvres — et qu'elles sont sous-utilisées, peu appréciées et sous-évaluées. Sur ce plan, la sécurité du revenu est un énorme problème. Nous en avons parlé un peu.

Le logement est un énorme problème. J'ai entendu parler hier soir de logements abordables qu'on démolit ici même pour les remplacer par des appartements en copropriété de luxe. Certains m'ont dit que nous avons des refuges au centre-ville, mais de plus en plus de gens sont chassés vers les banlieues, où le transport fait problème, par exemple.

Hier soir, j'ai aussi entendu parler un peu de l'éducation, de l'éducation abordable. Des familles pauvres envoient leurs enfants au collègue ou à l'université, et il est extrêmement difficile de payer les frais de scolarité.

La croissance économique de l'Irlande semble une des meilleures de l'Union européenne. Lorsque les Irlandais ont décidé de prendre les choses en main, dans les années 1970, ils ont d'abord investi dans l'éducation. Ils ont veillé à ce que tous les citoyens irlandais aient la possibilité d'étudier pour exploiter leur plein potentiel. Cela a été très payant. Ils ont non seulement proposé la gratuité scolaire au collègue et pour les études postsecondaires, mais aussi accordé des subventions pour le coût de la vie à ceux qui devaient partir de chez eux pour étudier. Quelle belle idée.

Avez-vous des recommandations à nous faire pour profiter du talent qui existe sur le terrain et offrir l'éducation nécessaire dans notre économie, qui évolue sans cesse? Le gouvernement fédéral devrait-il travailler avec les provinces pour assurer la gratuité des études postsecondaires, par exemple?

• (0950)

Mme Colleen Huston: C'est l'une des choses que j'ai dites hier soir, au forum sur la pauvreté: bien des gens ne peuvent pas faire des études postsecondaires. Un de nos membres a des problèmes d'alphabétisation. Il y a 44 p. 100 des Canadiens qui ont du mal à lire. Je recommande également la gratuité des études postsecondaires pour les personnes en difficulté, mais je crois que, à la base, il nous faut de l'aide pour assurer l'alphabétisation. Au Canada, une personne sur deux ne sait pas lire.

M. Tony Martin: Et l'alphabétisation est un domaine dans lequel le gouvernement a fait des compressions. C'est difficile à comprendre.

Mme Colleen Huston: Nous avons rattaché à la nôtre une présentation intitulée « Poverty Makes Me Sick ». Ce sont d'autres témoignages qui portent sur les causes profondes de la pauvreté et que nous vous invitons à consulter.

Mme Lori Willocks: Il faut aussi un changement d'attitude. Nous considérons les fonds à accorder aux étudiants non comme une subvention, mais comme un investissement à long terme.

Je peux donner l'exemple d'un client à moi, un ingénieur, qui est venu d'Amérique latine. Il travaillait dans une autre province, au

Québec je crois, comme gardien de sécurité. Il est venu à Calgary et il a pu étudier au SAIT pendant dix mois. Il a obtenu des fonds non seulement pour le coût des cours, mais aussi pour ses frais de subsistance. Il travaille maintenant pour une société d'ingénieur où il gagne 30 \$ l'heure. Il n'est pas ingénieur, mais technologue. Il est en bonne voie de retrouver une situation semblable à celle qu'il avait dans son pays d'origine.

Il faut vraiment examiner cette question. Il faut financer non seulement les cours, mais aussi les dépenses courantes, les services de garde d'enfants, etc., pour que ces gens puissent étudier à temps plein au lieu de devoir concilier travail et études.

Le président: Merci, monsieur Martin. C'est tout le temps que nous avons.

Nous passons au dernier intervenant de ce tour. Madame Yelich, vous avez cinq minutes. Je vous en prie.

Mme Lynne Yelich: L'initiative en matière de logement, dans ma ville natale, que j'ai essayé de décrire tout à l'heure était une initiative des gouvernements fédéral et provincial qui remonte à une quinzaine d'années. Il était très utile pour les petites localités d'avoir des logements abordables, surtout pour les personnes âgées. On a donc construit des duplex. Toutefois, il était très difficile d'amener les gens à déménager à la périphérie de ce qui est maintenant une grande ville, comme je vous l'ai expliqué. Ces logements restent vides. Les petites localités ont perdu des habitants. Il n'y a plus personne pour habiter dans ces logements.

Nous avons parlé à un moment donné d'essayer d'y faire venir des immigrants, parce qu'ils seraient près de Saskatoon. On a beaucoup découragé cette idée. On est maintenant en train de vendre ces logements, parfois très beaux, pour 2 500 \$ ou 3 000 \$. Les acheteurs les déménagent. Ce que je proposais, c'est que le gouvernement provincial encourage des immigrants, pendant leurs premiers mois au Canada, à passer les premiers mois dans ces localités qui sont à proximité de la ville et de favoriser l'offre de cours d'anglais langue seconde dans nos écoles.

Il y a toutes sortes d'idées qui permettraient de faire appel aux petites localités où il y a des logements libres. Il y a des logements très bien meublés, et ils sont situés juste à la périphérie. J'ignore si toutes les provinces ont fait la même chose, mais la nôtre a agi énergiquement, et nous avons beaucoup de logements sur les bras.

C'est pourquoi je me demande quel devrait être le rôle du gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit de ces initiatives en matière de logement abordable. La province doit peut-être s'investir un peu plus. Elle ne liquiderait pas ces logements lorsqu'elle a l'impression qu'on n'en a plus besoin. Car, quoi qu'il se passe dans notre province... La population diminue et tout le monde déménage ici, à Calgary.

Je voulais que vous en disiez un peu plus long sur le modèle irlandais dont vous avez parlé tout à l'heure. C'était une idée très intéressante, cette subvention salariale. Voudriez-vous nous en dire un peu plus? Avez-vous quelque chose à ajouter sur ce que vous avez trouvé en Irlande?

Mme Denise Young: Je ne suis pas sûre d'avoir grand-chose à ajouter, mais il me semble que c'est l'une des meilleures pratiques exemplaires qui existent. En Australie également, on fait de l'excellent travail pour combattre la pauvreté. On réunit les divers ordres de gouvernement, les syndicats et les collectivités sûres pour étudier tous les éléments du problème.

Ce qui arrive, dans une grande partie de notre travail, c'est que tel ou tel gouvernement dise que ce n'est pas de son ressort, que cela regarde quelqu'un d'autre. Et les pauvres sont laissés pour compte.

Le gouvernement fédéral peut cerner certaines de ces pratiques exemplaires, comme les modèles d'emploi en Irlande, et produire de l'information à mettre à la disposition des collectivités, qui pourraient voir s'il y a là des choses qu'elles peuvent faire chez elles.

Vous avez parlé de SARCAN. Je connais bien l'entreprise. Notre organisation propose un festival international du film consacré à l'invalidité, et il y a eu d'excellents vidéos sur SARCAN. Un autre élément qui compte, c'est de pouvoir consulter de l'information sur ces modèles. Pour moi, c'est le point central.

• (0955)

Mme Lynne Yelich: En ce qui concerne les différents ordres de gouvernement, je suis toujours étonnée du peu d'intervention dont nous sommes capables dans les compétences provinciales. C'est probablement à cause de cela surtout que nous avons du mal à élaborer une bonne loi sur l'invalidité. C'est que ce domaine relève en très grande partie des provinces et que les provinces ne sont pas toujours d'accord sur le rôle que le gouvernement fédéral doit jouer. Nos rôles pourraient être mieux définis, mais ils ne le sont pas.

Quant au point de repère en matière de pauvreté, doit-il s'agir d'une pleine participation? Est-ce le seuil que nous voulons appliquer? Vous avez dit qu'il vous fallait un soutien pour assurer une pleine participation? Est-ce que ce doit être le point de repère ou bien voulez-vous un point de repère économique? Quand vous parlez d'éradiquer la pauvreté, quelles sont, selon vous, les critères que nous devons nous donner? Voulez-vous parler, comme je l'ai dit, de participation et de soutien complet en milieu de travail ou plutôt de relèvement du salaire minimum, ce qui était l'une de vos propositions? Pourriez-vous simplement me dire quel point de repère vous attendez du gouvernement fédéral pour l'éradication de la pauvreté?

Mme Ramona Johnston: Je voudrais que le gouvernement fédéral travaille avec les autres ordres de gouvernement et la collectivité pour faciliter la pleine participation, non seulement à la vie économique de notre collectivité, mais aussi à la vie sociale et politique, ainsi qu'à la vie familiale dans la collectivité. C'est une approche tout à fait holistique.

Je suis heureuse que nous ayons pu parler ici de certains problèmes sous-jacents de l'employabilité, comme le logement abordable. Il est magnifique que nous ayons pu en parler autant. Pour nous, il est difficile de croire qu'il y aura jamais un excédent de logements abordables à Calgary, mais je comprends que cela peut arriver ailleurs. C'est pourquoi une initiative nationale en matière de logement ne pourrait faire abstraction de la collectivité locale. Chose certaine, le gouvernement fédéral ne devrait jamais travailler en marge des gouvernements provinciaux et des municipalités.

Il est exaspérant pour les collectivités locales d'agir fréquemment comme entremetteurs ou conseillers matrimoniaux entre les différents ordres de gouvernement. Comme Denis l'a dit, nous passons d'un ordre de gouvernement à l'autre. Lorsque nous pensons avoir trouvé le bon et que nous essayons de réunir les trois ordres de gouvernement pour étudier une question de politique, on nous renvoie de l'un à l'autre, chacun disant que ce n'est pas sa responsabilité. Puis, lorsque nous traitons avec un gouvernement, on nous dit que ce n'est du ressort d'aucun ministère.

Il nous faut donc de meilleures communications, une meilleure collaboration à l'intérieur de chaque gouvernement et entre les divers ordres de gouvernement si nous voulons parvenir un jour à apporter des modifications réelles et durables à ces politiques.

Le président: Merci, madame Johnston, et merci à vous, madame Yelich.

C'est tout le temps que nous avons.

Encore une fois, merci à tous les témoins d'avoir comparu. Nos déplacements, depuis St. John's jusqu'à Vancouver et maintenant en sens inverse — nous terminons à Saskatoon demain — nous ont permis de recueillir d'excellentes idées. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps, malgré votre horaire chargé, de venir nous parler des problèmes qui vous tiennent à coeur.

Merci encore d'avoir pris le temps de comparaître.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.